

Les journalistes à la cour du bien-être social

C'est passablement paisible dans le district judiciaire d'Arthabaska

par Roger LEVASSEUR
ARTHABASKA — "La cour du bien-être social n'est pas une cachette, contrairement à ce que certaines personnes croient. Toutefois, en raison de l'essence même de la cour, ses buts et son esprit philosophique, elle n'offre que très peu de matière aux journalistes," déclarait hier le juge Louis-Alfred Ferland, président de la cour du bien-être social pour le district judiciaire d'Arthabaska.

Le magistrat avait invité les journalistes de la région à assister à une session de cette cour afin d'en bien comprendre la nature et le fonctionnement.

La loi stipule que le juge de la cour du bien-être social doit s'employer à aider à la protection de l'enfance et aux bonnes relations entre conjoints.

Ailleurs la loi mentionne: "Lorsqu'il est jugé qu'un enfant a commis un délit, il doit être traité non comme un contrevenant mais comme quelqu'un qui est dans une ambiance de délit et qui, par conséquent, a besoin d'aide,

de direction et d'une bonne surveillance." On sait également que la loi défend de publier les noms de mineurs ayant commis des délits. On va plus loin en disant qu'on ne peut publier des détails pouvant faire en sorte que le mineur soit reconnu, comme par exemple le nom de l'école qu'il fréquente.

Comme le soulignait le juge Ferland, la majorité des cas entendus à la cour du bien-être sont des délits de vols mineurs ou méfaits reprochés à des jeunes de 15, 16 et 17 ans.

Le juge Ferland devait ajouter que le district judiciaire d'Arthabaska, en étant un passablement paisible pour les infractions reprochées à des mineurs, en comparaison d'autres districts.

Pour sa part, M. Raymond Gauthier, officier de probation, mentionnait que pour le début de 1975, il y avait eu 225% plus de cas traités à la cour d'Arthabaska, comparaison avec la même période en 1974. L'officier ajoutait que 1974 avait toutefois été une année exemplaire.

Le service de probation est un orga-

nisme social public spécialisé au niveau de la prévention et du traitement des jeunes délinquants ou pré-délinquants en vue de leurs réinsertion sociale.

Ce service joue un rôle prépondérant auprès du tribunal pour mineurs, auprès de l'enfant délinquant ou en danger de le devenir, après de sa famille, des organismes de bien-être et de la société.

Souvent avant de rendre sa sentence, le président du tribunal demandera un rapport à l'officier de probation afin de connaître le milieu dans lequel vit l'enfant et toutes les circonstances l'ayant poussé à perpétrer un délit qui lui est reproché.

Egalement en rendant une sentence, le juge stipulera à l'occasion que l'accusé soit suivi périodiquement par un officier de probation. Ce dernier, dans bien des cas, l'aidera à apprendre un métier, à retourner à l'école ou encore à se départir d'amis néfastes.

Les parents

Lorsqu'un jeune comparait à la cour du bien-être social, on demandait que les parents soient présents. Il s'établit alors un dialogue entre la cour et la famille de façon à remettre le jeune dans le droit chemin. Il est intéressant de voir le comportement des parents. La majorité expliqueront que leur enfant est ce qu'il y a de plus exemplaire, que ce sont des amis plus âgés qui l'ont entraîné. D'autres parents jouent franchement en disant que depuis une certaine période, ils ne peuvent plus adresser la parole à leur enfant, que ce dernier fait coup sur coup et s'en remettement aux bons conseils de la cour.

En résumé, il faut comprendre que le rôle premier de la cour du bien-être social est de comprendre et d'aider la jeunesse et non la condamner. Ce même tribunal s'occupe également de la loi de protection de la jeunesse, c'est-à-dire de placer l'enfant dans certaines institutions si le milieu où il vit lui est tout à fait contraire. On s'occupe aussi de la loi de l'adoption de l'enfant.



"La cour du bien-être n'est pas une cachette", déclarait hier matin le juge Louis-Alfred Ferland aux journalistes invités à le rencontrer. En face du juge, les sténographes, Mmes Lallier et L'Heureux. (Photo Lero)



Le service de probation a un rôle très important à jouer au sein de la cour du Bien-être. On aperçoit ici à gauche un officier, M. Raymond Gauthier, en compagnie de l'avocat Jean-Claude Dallaire, procureur de la couronne. (Photo Lero)

Sentences et amendes minimales

ARTHABASKA (R. L.) — Lorsque le jeune comparait devant le juge de la cour du bien-être social, il se retrouve un peu comme devant un père qui s'efforce de lui expliquer les implications des délits reprochés et de lui donner les conseils appropriés pouvant le replacer sur la bonne voie.

Les sentences sont minimales et les amendes également. Nous avons assisté hier au déroulement du rôle de mars à la cour du bien-être social d'Arthabaska. Le juge est l'honorable Louis-Alfred Ferland.

L'aspirateur dans la rivière
On vit d'abord comparaître deux jeunes ac-

cusés du vol d'un aspirateur commercial d'une valeur de \$200. Le premier qui en était à sa première confrontation avec la justice (16 ans) fut condamné à \$25. Le second, qui avait eu des déliés avec la justice en une autre occasion et qui avait également 16 ans, fut condamné aussi à \$25 mais il devra se rapporter en plus à un officier de probation pendant un an.

Interrogé à savoir ce qu'ils avaient fait avec l'aspirateur, les jeunes déclarèrent qu'ils avaient eu tellement peur de se faire prendre qu'ils l'avaient jeté dans une rivière.

Une souffleuse
Un autre adolescent de 16 ans avait volé en

compagnie de deux compagnons plus âgés, une souffleuse de \$325. La souffleuse en question fut vendue à un receleur de Montréal. Le juge demanda un rapport de l'officier de probation avant de rendre sa sentence.

\$2 dans chaque cas
Un jeune de 16 ans qui se retrouvait avec quatre accusations: conduite d'une moto sans permis et trois vols légers de gazoline a été condamné à \$2 d'amende pour chacune des infractions.

Délit de fuite
Un autre jeune de 17 ans qui était accusé de délit de fuite a été condamné à \$25 d'amende.

Fugues

Une adolescente de 15 ans, qui faisait des fugues de chez elle et de l'école, était dans une institution de Drummondville depuis quelques mois et fit également deux fugues à cet endroit. On demandait hier que l'institution en question ait le pouvoir de faire rechercher la jeune fille si le cas se présentait à nouveau, permission qui fut accordée.

A noter que la plupart des accusés à la cour du bien-être social plaident coupables au contraire des adultes. Comme le soulignait le juge Ferland, chez les adultes, on est pris la main dans le sac et on plaide encore non coupable jusqu'au bout.

A l'ancienne usine de traitement

Autre dépense pour l'eau à Nicolet

par Claude Bergeron

NICOLET — La ville de Nicolet dépensera une somme de \$12,826 pour pouvoir fournir suffisamment d'eau aux citoyens de Nicolet et aux autres municipalités qui s'alimentent au réseau municipal. Cette dépense est devenue nécessaire pour permettre la réalisation de son projet d'agrandissement, projet qui nécessite des déboursés de plus d'un million de dollars.

Cette décision de faire une dépense supplémentaire à l'ancienne usine de filtration a été prise au cours de l'assemblée d'ajournement de mercredi soir. Les membres du conseil avaient pensé adopter un règlement d'emprunt pour faire

cette dépense, mais ils ont décidé de la comptabiliser au niveau des investissements d'immobilisation. Ainsi au lieu de l'adoption d'un règlement, une simple résolution a été nécessaire pour effectuer cette dépense qui consiste particulièrement au remplacement de certaines pièces à la vieille usine.

Ainsi en faisant certaines réparations mineures, la ville s'assure que la vieille usine sera en mesure de suffire aux besoins de la population lorsque le moment sera venu de construire la nouvelle.

Ces travaux importants qui seront faits pour doter Nicolet d'une nouvelle usine de filtration viendront tripler la capacité du réseau d'eau actuel. Actuellement la vieille usine peut

fournir 500, 000 gallons par jour. Avec des réparations et l'addition d'un nouveau décanteur elle pourra doubler sa capacité. La nouvelle usine, elle, pourra produire un million de gallons par jour; au total deux millions de gallons d'eau.

Il faudra une année environ avant que tous ces travaux soient terminés pour permettre d'augmenter ainsi la quantité d'eau que le réseau pourra fournir.

Rappelons que la vieille usine qui alimente la population nicolétaine a été construite en 1928. La plus récente date de 1969.

Rappelons qu'au cours de la réunion de lundi dernier, les membres du conseil ont adopté une résolution dans laquelle ils demandent à la Commission municipale de Québec l'autorisation d'augmenter le prix de vente de l'eau aux autres municipalités. Actuellement Nicolet vend l'eau aux autres municipalités au prix de 55 cents le mille gallons. Elle veut majorer ce prix de 10 cents par 1,000 gallons.

Avant de mettre en application cette demande, la ville devra attendre l'autorisation de la Commission municipale.

Une autre décision Au cours de la réunion de mercredi, les membres du conseil ont décidé de demander des soumissions pour l'achat d'une nouvelle voiture pour le service de police. Cette nouvelle voiture sera affectée à la patrouille régulière.

Le conseil se réunira à nouveau lundi le 17 mars.

L'assistance-annuaire en vigueur dimanche

SOREL (LB) — Le directeur de Bell Canada, M. Claude Chasle, rappelle aux abonnés du téléphone de Sores, Tracy, Saint-Joseph-de-Sorel, Yamaska, Pierreville et des paroisses environnantes, qu'à compter du 9 mars les appels non justifiés à l'assistance-annuaire coûteront 25 cents. Ces frais ont été approuvés par la Commission canadienne des transports, dans une décision rendue en août dernier.

La facturation des appels à l'assistance-annuaire commença le 9 mars dans la région de soresl comme cela se fait déjà dans toutes les circonscriptions où l'indicateur régional est 514.

"Toutefois", déclare M. Chasle, "l'abonné ne devrait jamais avoir à payer de frais d'assistance-annuaire, puisque ces frais ne s'appliquent que dans les cas où on lui donnera un numéro déjà inscrit dans l'annuaire. En outre, il n'y aura pas de frais pour les trois premiers appels facturables faits dans un mois pour les abonnés au service résidentiel".

Il n'y aura pas de frais non plus pour les personnes atteintes d'une infirmité les empêchant de se servir de l'annuaire et les personnes âgées de 65 ans ou plus qui auront fait une demande d'exception. Avant de

soumettre sa demande d'autorisation des frais d'assistance-annuaire, Bell Canada a rencontré à maintes reprises des agences fédérales et provinciales, ainsi que des organismes qui s'occupent des handicapés, et a examiné avec eux diverses formules permettant d'assurer gratuitement le service d'assistance-annuaire aux personnes handicapées qui ne peuvent consulter l'annuaire.

La plupart des organismes qui aident les handicapés et les personnes âgées ont reçu une provision de formules de demandes d'exception à l'intention de leurs membres. "Bien entendu, on pourra également se procurer ces formules aux bureaux d'affaires de la compagnie. Tout abonné qui est incapable de se servir de l'annuaire pour cause d'infirmité ou toute personne âgée de 65 ans ou plus n'a qu'à téléphoner à la compagnie et nous lui ferons parvenir une demande d'exception par le courrier. Si, par ailleurs, l'abonné préfère passer à nos bureaux, nous remplirons la formule immédiatement," déclarait encore M. Chasle.

Les autres appels à l'assistance-annuaire qui ne seront pas facturés sont les appels provenant des téléphones payants, des chambres d'hôpital,

d'hôtel ou de motel, ainsi que les appels d'urgence. Quant aux appels interurbains, il n'y aura pas de frais pour les numéros qui ne figurent pas dans l'annuaire de l'abonné.

Ce n'est qu'après des efforts répétés, au cours des dernières années, pour convaincre les abonnés de n'appeler le 411 que dans les cas où les numéros ne sont pas inscrits dans l'annuaire, que Bell Canada a demandé que ces appels soient facturés. Toutes les tentatives en ce sens ont échoué et la plupart des usagers de ce service qui avait été mis sur pied pour servir en quelque sorte de complément à l'annuaire en donnant aux abonnés les numéros de téléphone non inscrits, n'ont pas changé leurs habitudes, si bien que présentement plus de 70% des demandes portent sur des numéros inscrits dans l'annuaire.

Grâce à cette nouvelle politique, le coût de ce service personnalisé sera assumé par les personnes qui en font un usage non justifié. En outre, Bell Canada pourra désormais assurer un meilleur service d'assistance annuaire aux personnes dont les demandes sont justifiées, ainsi qu'aux personnes qui préfèrent avoir recours à ce service plutôt que de consulter l'annuaire.

entre/voisins

VICTORIAVILLE — Le sujet de conversation numéro un à Victoriaville hier était certes le contenu de l'article du Jour qui traitait sur huit colonnes en première page "Dans la région des Bois-Francis, le clan des Saint-Pierre dans le patronage jusqu'au cou". Jamais le jour n'aurait été autant en demande à Victoriaville. Un restaurateur nous a même mentionné que tôt hier matin, un commissionnaire faisait le tour des dépôts de journaux, réclamant tous les exemplaires du Jour... — O —

SAINTE-VICTOIRE — Pour le dernier mois, les taxes de vente ont rapporté \$2,042 et les taxes d'amusement \$192,06 à la municipalité de Sainte-Victoire. Le conseil municipal a d'autre part approuvé les trois permis de construction émis par l'inspecteur en bâtiments, dont deux pour des maisons privées et un pour une maison-moblie. — O —

SAINTE-VICTOIRE — Le maire J. Arsène Tourigny et le conseiller André Allard ont été délégués pour rencontrer des représentants du ministère des Transports afin de discuter de l'amélioration du rang Pariseau, dans la paroisse Sainte-Victoire. — O —

VICTORIAVILLE — Le conseil général de la Corporation des enseignants du Québec siégera à Victoriaville les 21 et 22 mars. La plupart des délibérations de cette délégation, qui regroupera environ 250 personnes, auront lieu au motel Colibir. Parmi les rôles importants confiés au conseil général de la CEQ, on note l'exécution des décisions votées par le congrès général. — O —

PLESSISVILLE — Le conseil paroissial de la pastorale Notre-Dame-de-Fatima de Plessisville a invité la population à souligner la période du carême par certaines privations. Des affiches sont placées à l'église chaque dimanche afin de rappeler le thème à mettre en pratique. Le CPP recommande de fixer une journée dans la semaine pour mettre en pratique un programme de privations à la portée de chacun des membres de la famille. — O —

Le CRD compte sur la participation des enseignants

VICTORIAVILLE (RL) — Selon M. Jean-Denis Lavigne, président de l'Association des enseignants des Bois-Francis, la participation des enseignants au Conseil régional de développement pourrait s'avérer importante. M. Lavigne émettait cette opinion à la suite d'une rencontre entre des dirigeants du CRD et des membres du conseil exécutif des enseignants des Bois-Francis quant à la participation éventuelle du groupe des enseignants au CRD.

M. Lavigne est d'avis qu'à première vue, la participation des enseignants des Bois-Francis aux actions du CRD peut être importante sur trois plans. Tout d'abord pour le point de la profession, les enseignants n'y verraient que des avantages à étudier les données du CRD quant à la démographie et le phénomène de dénatalité, phénomène qui touche directement une bonne partie des enseignants.

Deuxièmement, en tant que citoyens, les enseignants prendraient conscience, via le CRD, de ce qu'est présentelement la situation de l'industrie, de l'habitation, dans la région. Les enseignants pourraient également travailler directement sur des comités qui se penchent sur les solutions de relève.

Du point de vue idéologique, les enseignants ne pourront que se réjouir de leur participation sur des comités à haute portée

volant l'amélioration du milieu en général. On pense entre autres au comité pour l'obtention de la transformation de l'amianté dans la région.

Concernant la participation pécuniaire des enseignants au CRD, M. Lavigne a mentionné que ce point de vue n'avait pas encore été abordé.

M. Lavigne terminait en soulignant que si la décision d'adhérer au CRD était prise, un communiqué conjoint des deux organismes l'annoncerait, plus tard.

Des cours du SPM à Daveluyville

DAVELUYVILLE (CB) — Une fin de semaine intensive de cours de préparation au mariage aura lieu demain et dimanche à Daveluyville. Ces cours sont offerts à tous les jeunes qui se fréquentent sérieusement.

L'inscription aura lieu à 9 h le matin. Ces cours seront donnés à la Caisse populaire de Daveluyville. Tous ceux qui sont intéressés par ces cours peuvent obtenir plus d'information en communiquant avec M. Denis Bergeron, à Daveluyville.

Soirée d'information sur les produits de l'érable à Arthabaska

ARTHABASKA (R.L.) — Une soirée d'information sur les produits de l'érable s'est tenue à l'école Notre-Dame-des-Bois-Francis à Arthabaska. Cette soirée était organisée par les artisans coop-vie d'Arthabaska. A cette occasion, la section d'Arthabaska recevait M. G. Pépin, de Warwick, lauréat du concours provincial du mérite forestier. Ce dernier a parlé de la façon d'entretenir et d'embellir un boisé. Des médailles d'appréciation furent présentées à M. Pépin et à son épouse. Par la suite, M. Benoît Le-

mieux expliqua l'installation du système de tubulure de plastique pour cabane à sucre. Il mentionna que si le coût était dispendieux, l'entretien du système était par la suite minime et le rendement excellent.

Un représentant de la coopérative des producteurs de sucre a parlé de la situation qui prévalait présentement à la coopérative et les moyens qu'il faudrait prendre pour améliorer la situation.

C'est M. Gaston Roy, président régional des artisans, qui tira les conclusions de la soirée et remercia les organisateurs.

Dernier concert des Jeunesses musicales

VICTORIAVILLE (RL) — Le quatrième et dernier concert des Jeunesses musicales aura lieu jeudi soir le 13 mars à l'auditorium du Cégep de Victoriaville.

Les artistes invités sont Réjean Poirier, organiste et André Bernard, trompettiste.

Agé de 24 ans, le Montréalais Réjean Poirier a déjà donné un nombre impressionnant de concerts à l'orgue et au clavier, tant en Europe qu'en Amérique. Dernièrement, il a participé à la création à Montréal du studio de musique

ancienne. Ce nouvel ensemble musical a d'ailleurs reçu un accueil chaleureux du public et l'école des critiques musicaux.

André Bernard, originaire de France, n'est pas inconnu au Canada puisqu'il en est à sa deuxième tournée avec les JMC après avoir donné de nombreux concerts en Europe.

Sont inscrites au programme des oeuvres de Bach, Telemann, Purcell et autres compositeurs du 16e siècle et du 17e. Ainsi se terminera sur une note retentissante la saison des Jeunesses musicales à Victoriaville

Nouveau programme pour la construction navale

Chantiers maritimes: aide

SOREL (L.B.) — Le député fédéral de Richelieu, M. Florian Côté, est heureux de faire part que le ministère de l'Industrie et du Commerce vient d'annoncer qu'un nouveau programme d'aide à la construction navale remplacera à compter du 31 mars les programmes existants afin de promouvoir une plus grande efficacité sur les chantiers maritimes.

M. Côté a souligné que la prolongation de l'assistance fédérale à l'industrie de la construction navale, dans le cadre d'un nouveau programme permanent, répondait à des demandes faites en ce sens par les chantiers maritimes canadiens dont Marine Industrie limitée et par les syndicats ouvriers dont le syndicat des chantiers maritimes de Sorel.

Pour faire face à une concurrence accrue des chantiers maritimes étrangers qui profitent de l'aide financière de leur gouvernement, a précisé le député de Richelieu, les chantiers maritimes canadiens continueront donc à avoir besoin de l'aide du gouvernement, s'ils veulent faire bonne figure sur les marchés mondiaux.

C'est la Société pour l'expansion des exportations qui assurera l'aide financière à la construction navale canadienne afin de garantir sa position concurrentielle sur les marchés internationaux.

A cet égard, M. Florian Côté, a annoncé trois accords de financement, d'une valeur globale de \$475 millions, en vertu desquels la SEE assure \$300 millions sous forme de prêts en coopération avec des banques canadiennes, qui versent pour leur part \$100 millions.

L'un des accords, précise le député de Richelieu, touche Marine Industrie limitée de Sorel, qui doit construire, au coût de \$265 millions, douze cargos de 17 000 tonnes pour des sociétés de navigation contrôlées par M.A. Karageorgis, de Grèce.

Nouveau programme

L'avantage de ce nouveau programme, a souligné M. Côté, sur les précédents est qu'il encouragera une amélioration des activités visant à l'accroissement de l'efficacité et de la productivité.

Le nouveau programme prévoit en effet une subvention de 14 pour cent du coût approuvé d'un bateau construit au Canada. Cette subvention, avec réduction annuelle de un pour cent à partir de 1976 jusqu'à concurrence de huit pour cent, doit remplacer le programme présentement en vigueur qui viendra à échéance le 31 mars.

"Nous nous attendons à ce que l'industrie navale, grâce à une productivité accrue, puisse être viable avec cette subvention réduite" ajoute M. Côté. Afin d'encourager les chantiers maritimes à se moderniser et à accroître leur productivité, le programme prévoit également une subvention d'encouragement allant jusqu'à 3 pour cent du coût des navires ayant droit aux subsides ou achetés par le gouvernement fédéral.

Le ministère de l'Industrie et du Commerce a précisé que les constructeurs de bateaux de pêche pourront se prévaloir de l'assistance du nouveau programme, en plus du programme à l'intention des bateaux de pêche de plus de 75 pieds du département des pêcheries du ministère de l'Environnement qui comblera, du moins au départ, l'écart entre la contribution gouvernementale actuelle et celle proposée.

On veut améliorer le réseau routier

HALIFAX-NORD (GAB) — L'amélioration du réseau routier est demandée conjointement par deux municipalités de la partie nord-ouest du comté de Frontenac. La principale artère concernée dans les requêtes présentées à cette fin au ministère des Transports est le chemin qui a son point de départ du village de Ste-Sophie-de-Mégantic, en direction de St-Ferdinand-Halifax, et en passant sur le territoire de la municipalité d'Halifax-Sud.

Cette voie est la sortie principale pour les produits d'une importante carrière de pierre à chaux qui est exploitée dans ce secteur. Durant la période intensive des activités, de nombreux camions circulent par ce chemin pour transporter la chaux un peu partout au Québec, chaux qui sert au traitement des sols pour les cultivateurs.

Pour obtenir que soit réalisée au plus tôt l'amélioration de la voie en question, une délégation est allée rencontrer le député

du comté de Frontenac à l'Assemblée nationale, le Dr Henri Lecours. M. Ernest Pellerin, maire d'Halifax-Nord, et M. J. Carrier, maire d'Halifax-Sud, ont dirigé les délégations qui se sont rendues voir le Dr Lecours en vue d'expliquer la situation.

Le groupe a donné l'accent sur le fait que la carrière de pierre à chaux constituait un actif pour le développement économique de la région et que pour cette raison, la voie qui y donne accès, mérite d'être dans un état convenable.

entre/voisins

PLESSISVILLE — Les policiers de Plessisville ont enquêté sur 22 accidents survenus en février; ces accidents ont fait deux blessés et des dommages estimés à \$13,560. Par ailleurs, les agents de l'ordre ont répondu à 536 appels pour plaintes ou demandes de renseignements, donné 40 services de sécurité dont sept pour des sépultures. Le directeur du service de la police, M. Edouard Lebrun, a profité de la communication de ce rapport pour inviter les automobilistes à la prudence alors que les intersections sont rendues glissantes par le gel.

SAINTE-SOPHIE-DE-MEGANTIC — Le maire de Ste-Sophie-de-Mégantic, M. Roger Caron, et ses collègues conseillers ont appuyé une requête présentée conjointement par l'Association féminine d'éducation et d'action sociale et l'Union des producteurs agricoles. La requête a pour but d'obtenir une meilleure justice distributive pour les abonnés du téléphone qui demeurent en territoire rural. M. Hervé Béliveau, secrétaire-trésorier du conseil municipal, a reçu instruction de préparer le document faisant suite à la décision des édiles.

PLESSISVILLE — Les Optimistes de Plessisville ont convenu de collaborer étroitement avec le Festival de l'érable en présentant une duchesse, candidate au titre de reine du Festival de l'érable 1975. C'est Mlle Linda Henri qui représentera les Optimistes comme aspirante à ce titre. Son intendant est M. Michel Sévigny. On sait que Mlle Henri et M. Sévigny sont les deux concurrents qui ont remporté les honneurs lors du gala "personnalités-jeunesse" tenu par les Optimistes de Plessisville dernièrement.

PRINCEVILLE — Les démarches se poursuivent, au conseil municipal, paroisse de Princeville, en vue de faire éliminer la poussière provenant d'un concasseur de pierre en service près des limites nord-est de la ville, sur le territoire rural. L'entreprise concernée a fait préparer des plans pour des dispositifs devant améliorer la situation dont se plaignent les résidents du secteur. M. Léon St-Pierre, maire, et les conseillers voient à ce que la firme en question prenne les mesures nécessaires, et au plus tôt, pour remédier à cet état de choses.

SAINT-NORBERT-D'ARTHABASKA — La scierie de M. Ronald Lapierre, qui avait été fermée durant la saison froide, sera de nouveau en fonctions dès les premiers beaux jours du printemps. Du travail est en cours pour mettre au point toute la machinerie et pour disposer des sous-produits. M. Lapierre s'occupe également des étapes finales pour l'installation d'un moulin à bardeaux dans la bâtisse reconstruite sur les ruines de l'antique construction détruite par le feu il y a quelques mois, feu qui avait aussi endommagé considérablement sa résidence privée.

PRINCEVILLE — Canadian Boast inc. de Princeville a signé un contrat avec le Comité d'organisation des Jeux olympiques de 1976 (COJO) pour la fourniture de 66 embarcations. Ces bateaux, de modèles "in-bord", font partie de deux lignes régulières produites aux usines de Princeville de Canadian Boast inc. et ont été choisis parmi une variété considérable soumise par diverses entreprises. L'entente a été signée par M. George Wither, président d'Alcan dont Canadian Boats inc. est une filiale, et M. J. Rousseau représentant du maire de Montréal, M. Jean Drapeau.

PLESSISVILLE — L'Alliance chorale du Québec a choisi le domaine forestier du Festival de l'érable de Plessisville comme lieu de rendez-vous pour sa partie de sucre annuelle. Cette manifestation est intégrée dans le programme du Festival de l'érable et aura lieu le samedi, 5 avril. Il s'agit d'une dégustation de produits de l'érable dans l'après-midi, un souper à la salle du domaine et une soirée récréative au même endroit. La chorale "Bonne humeur" de Plessisville fait partie de l'Alliance chorale du Québec qui comprend neuf locales pour plus de 500 membres.

PRINCEVILLE — Les résultats obtenus par la firme Canadian Boats inc. de Princeville lors de l'exposition de bateaux (Boats Show) tenue à Montréal dernièrement laissent espérer une année très active pour cette entreprise industrielle de Princeville. A cette exposition, Canadian Boats inc., a présenté une variété complète de modèles mis en marché pour la présente saison. Le chiffre des ventes a dépassé ce qui avait été prévu par le directeur général, M. Laurier Boivin et l'équipe des représentants, à la suite de ces excellents résultats, la production et les expéditions sont orientées de façon à répondre adéquatement aux demandes.

PLESSISVILLE — Les membres de l'Association féminine d'éducation et d'action sociale de Plessisville ont convenu de ne pas présenter de duchesse comme aspirante au titre de reine du Festival de l'érable. C'est là le résultat d'un vote, par scrutin secret, sur le projet soumis au mouvement. Le vote a été pris après une période d'explications sur la question en cause. Par cette décision, les effectifs de l'AFEAS jugent que l'orientation du travail doit porter ailleurs que sur des projets de ce genre dans le programme d'action mis en plan par les quelque 100 représentantes de la gent féminine inscrites pour la saison en cours.

COMPOSEZ: 378-9111 ou ÉCRIVEZ C.P. 1445

Pollack vente de mars

DES AUBAINES PRINTEMPS POUR LES "VRAIS CONNAISSEURS"

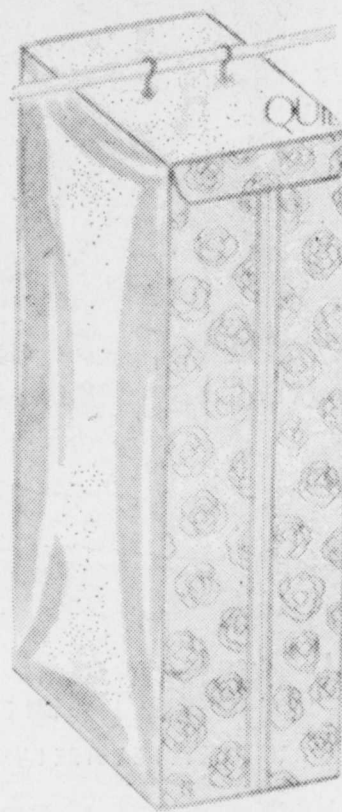


Ensemble de voyage façon cuir

Voyagez en beauté avec cet ensemble de qualité, 5 morceaux, en vinyle expansé d'aspect cuir coûteux mais d'entretien minimal dans les couleurs beige ou brun.

Valises (Rayon 3930) Deuxième étage

	RÉG.	SPÉCIAL
Sac à bandoulière 17"	19 ⁹⁵	14 ⁹⁹
Fin de semaine 22"	24 ⁹⁵	17 ⁹⁹
Pullman 25"	29 ⁹⁵	22 ⁹⁹
Pullman 27"	34 ⁹⁵	26 ⁹⁹
Pullman 29"	39 ⁹⁵	29 ⁹⁹

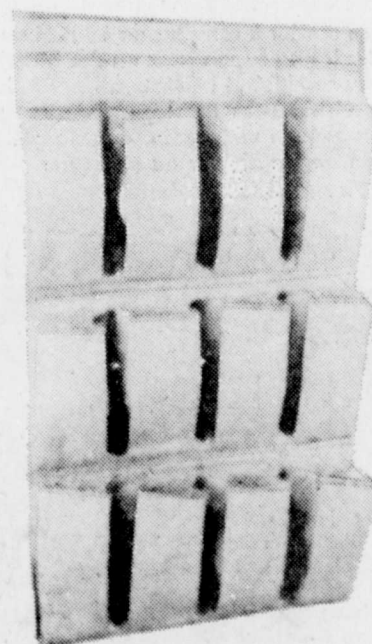


HOUSSE DE VINYLE POUR VÊTEMENTS

Rég. 3.69

Grande housse à vêtements, de vinyle matelassé d'excellente qualité. Modèle à 2 crochets (54" x 19" x 13") avec glissière. Choix de 3 couleurs.

2⁹⁹

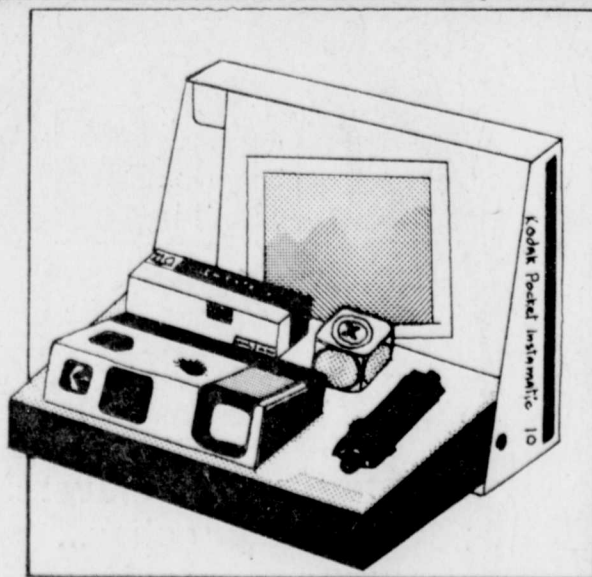


SAC À CHAUSSURES, 12 POCHES

1⁶⁹

Rangez 6 paires de souliers en peu d'espace. Choix de 3 couleurs en vinyle matelassé de 1^{re} qualité. 17" x 30".

Articles de couture (Rayon 3230) Deuxième étage



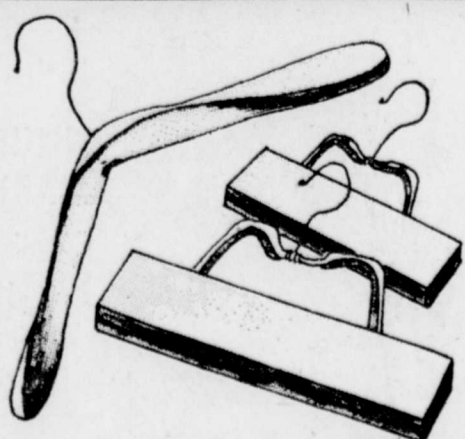
KODAK INSTAMATIC 10

Rég. 29.99

Le petit appareil à grandes photos avec chargement instantané à cassette 110. Comprend l'appareil miniaturisé qui se glisse dans la poche, le flash sans pile, un film couleurs et un Maxicube.

21⁹⁹

Caméras (Rayon 3926) Deuxième étage



A Cintre de bois pour habit

Rég. 1.95

Le cintre très résistant de type contourné pour garder le pli de vos habits. En merisier fini lisse et laqué. Crochet nickelé. Légères imperfections.

.99

B Les cintres Baribeau

Faits par le plus grand fabricant de cintres à vêtements au Canada. Les pinces ne laissent aucune marque et sont striées pour bien retenir le vêtement. Largeur 10 1/4" pour pantalon, 13" pour jupe.

SPÉCIAL

3/2⁰⁹

Articles de couture (Rayon 3230) Deuxième étage

L'hospitalité est maître

par Alain LAMARRE
GRAND'MÈRE — Le tournoi pee wee Optimiste "National" de Grand-Mère offre aux jeunes joueurs de 11, 12 et 13 ans, une excellente occasion de se faire valoir tout en participant à une compétition franche et honnête qui devient de plus en plus forte à chaque année.

Les jeunes bien accueillis
 Les jeunes joueurs pee wee, ont hâte de savoir dans quel milieu ils se retrouveront et de quelle façon ils seront accueillis.

Denis Verrette et Angèle Valetta, deux jeunes de Fabreville qui ont passé la dernière fin de semaine à

Grand-Mère n'avaient que des éloges à faire.
 Pour un, Verrette déclarait: "Nous avons été reçus comme des 'rois'. Les gens ont été formidables avec nous, nous donnant tout ce que nous voulions". "C'est la première fois que je viens à Grand-Mère et j'espère que l'an prochain mes parents me donneront la chance de venir faire une petite visite à la famille qui m'a gardé toute la fin de semaine".

De son côté, Valetta, qui s'exprime aussi bien en français, anglais, espagnol qu'en italien, n'en revenait pas de l'accueil de la ville: "Dès notre arrivée, les gens venaient à notre rencontre pour dialoguer avec nous et

déjà nous avons constaté que Grand-Mère était hospitalière envers les visiteurs de tout le Québec".
 "J'ai bien aimé mon séjour dans cette ville et j'ai participé à plusieurs tournois mais l'hospitalité reçue ici est unique en son genre." De son côté, la formation de Mercier, championne de la classe "AA" qui en était à sa première apparition au tournoi pee wee était, elle aussi, très satisfaite de l'accueil reçu.

Jean-Simon Bibeau, celui qui a causé la défaite des Optimistes en marquant trois buts nous disait: "Même si j'ai été la cause de la défaite de l'équipe favorite du public, je ne me suis jamais fait huer par la suite et

même plusieurs personnes de Grand-Mère nous ont encouragés à la finale ce qui prouve que les gens n'ont aucune rancune à l'égard des petits pee wee".

Egalement, Jean-Marc Lanthier qui n'a que 11 ans et qui espère bien que son équipe reviendra l'an prochain, nous parlait de sa première expérience dans une famille.

"Avant de quitter Mercier, mes parents étaient inquiets de me voir partir de la maison pour quelques jours, mais lorsqu'ils ont rencontré la famille qui m'a gardé toute la fin de semaine, ils ont été rassurés et heureux de me voir en si bonne compagnie".



Le président des Dynamos, Roland Désaulniers, a raison de sourire en posant avec ces 7 jolies hôtes. De gauche à droite: Nicole Godin, Sylvie Loranger, Pauline Bellemare, Johanne Garceau, le président Désaulniers, Suzanne Bellemare, Céline Hamelin et Louise Bourdage. (Photo Normand Rheault)

16 équipes au tournoi

par André CÔTE

LA TUQUE — Le troisième tournoi de hockey intermédiaire s'ouvrira à La Tuque ce soir à compter de 7h00. Cette compétition d'envergure provinciale mettra en présence 16 équipes dont trois de la Haute-Mauricie.

Parmi les formations favorites pour remporter la classe "A" et la plus grosse part des bourses, il y a celle de l'Empire Bar B.Q. du capitaine Gary Brown, qui comprend plusieurs joueurs des Patriotes de Trois-Rivières, dont entre autre Luc Tardif et Pierre Benoit, en plus des Alain Balthazar, André Aubry et compagnie.

Il est bien évident que l'équipe de Guy Black, aussi de Trois-Rivières, est considérée pour l'obtention du titre. Le grand prix de Trois-Rivières avait remporté les grands honneurs l'an dernier.

Une ombre au tableau: cependant de l'organisa-

tion du tournoi, soit l'absence possible de l'équipe de la Taverne Beaudet, du capitaine Yvon Bouchard. Cette équipe, qui devait comprendre les Rémi Bernier, Réjean Maltais et autres ne pourrait, d'après nos renseignements se rendre à La Tuque, étant donné un manque de joueurs. Bouchard a communiqué avec les organisateurs, hier matin, et sa réponse définitive devrait être connue aujourd'hui seulement. Il s'agit certes d'une perte pour le tournoi. Il reste à savoir si Bouchard, qui est un joueur de calibre serait intéressé à évoluer pour une autre équipe.

Le Nouvelliste à l'attaque

L'équipe du Nouvelliste fera les frais de l'ouverture officielle du tournoi dans un match amical contre les membres du

club Rotary. La joute doit débuter à 8h45 et plusieurs Rotariens s'en

Une seule invaincue

par Alain LAMARRE

GRAND'MÈRE — La saison régulière est maintenant terminée au hockey mineur de Grand-Mère, alors qu'une seule formation est demeurée imbattable, tandis que dans les autres ligues, les équipes se sont disputé une chaude lutte jusqu'à la toute fin du calendrier.

Dans la catégorie atome, les Cobras ont mérité le championnat avec un total de 16 points, devançant les Castors par deux points.

Michel Durand, avec 12 buts et 2 passes, s'est emparé de la première place dans la colonne des pointeurs, tandis que Vincent Plamondon, avec une moyenne de 1,58, a pré-

senté la meilleure fiche des gardiens de la ligue. Chez les mosquitoes, les Voltigeurs, avec 23 points, ont terminé au premier rang avec une priorité de 5 points sur les Remparts.

Hugo De Carufel et Guy Laforme avec 36 points sont sur le même pied d'égalité dans la colonne des marqueurs, pendant que Michel Desrosiers domine les portiers de la ligue avec une moyenne de 2,14.

Le Garceau-Martel, avec 13 victoires et 2 revers, a remporté facilement le championnat de la classe pee-pee C-1, suivi loin derrière par l'Auberge Grand-Mère qui accuse un retard de 11 points.

la vitesse des Marcel Aubry, Réjean Lacombe et autres.

Dans le pee-pee C-2, les Piscines L'Heureux ont devancé le St-Onge auto à la toute fin de saison pour terminer avec 2 points de plus que leurs adversaires.

Michel Buisson avec 37 points a terminé au premier rang des pointeurs dominés par 3 joueurs de la même formation tandis que Fortin Charette des Piscines a terminé la saison avec une moyenne de 1,67.

Les Pingouins bantam ont été l'unique formation imbattable du hockey mineur alors qu'ils ont terminé avec une fiche enviable de 13 victoires et 2 matches nuls pour devancer par 5 points les Sabres.

La parole aux amateurs

Adieu Shawinigan

On a beaucoup parlé de la joute opposant les Seals du Cap-de-la-Madeleine au St-Charles de Shawinigan. Je crois maintenant que c'est à nous de faire la lumière autour de ce qu'on pourrait appeler "l'affaire Masson".

Le tout a débuté lorsque le capitaine de l'équipe, Christian Lamotte, s'appretait à faire le premier lancer de punition. J'ai voulu rappeler celui-ci au banc des joueurs et l'officiel a sifflé deux fois pour le rappeler mais le jeune Christian a continué jusqu'aux filets pour lancer sans toutefois compter. L'officiel m'a signifié qu'il devait reprendre son lancer parce qu'il a été rapé. C'était, en fait, normal car si Christian avait compté, le but n'aurait certes pas été alloué.

Par la suite, Denis Masson, instructeur du St-Charles, n'étant pas du tout d'accord avec l'officiel, voulait s'en prendre à ce dernier sur la glace. Par après, Masson se retire avec son équipe vers la chambre des joueurs. Sur ce, l'arbitre m'accorde la victoire et ceci, devant des centaines de nos partisans et particulièrement aux oreilles d'un spécialiste du hockey M. GEORGES LARIVIERES. De nouveau, Masson entre dans une colère noire en revenant sur le banc des joueurs.

Cette décision a été renversée par l'officiel à la suite d'un appel téléphonique du banc de chronométrage à l'organisation du tournoi. Il fut alors décidé de reprendre les lancers de punition, perdant la reprise du premier lancer et la victoire.

Voici maintenant quelques opinions des parents des joueurs concernant cette joute et le tournoi:

"Un instructeur tel que Denis Masson devrait être banni à jamais du hockey mineur. Je ne voudrais pas que mon garçon joue pour un homme d'une telle inconscience".

"De plus en plus, ça sent la pourriture à plein nez à ce tournoi de Shawinigan".

"Ce tournoi devrait être banni par l'ACHA après une enquête sérieuse auprès des gens concernés de près ou de loin au déroulement du tournoi".

"Il y a peu de villes, où le hockey mineur existe, qui peuvent se vanter d'avoir les officiels les plus compétents pour un tournoi. Shawinigan détient ce championnat. Les arbitres de cette joute ont commis tellement de bévues qu'il est difficile de les compter".

"Il est incompréhensible d'un arbitre, qui sait qu'il est le seul maître sur la glace, qu'il s'en remette à un coup de téléphone du banc de chronométrage aux organisateurs, pour savoir ce qu'il doit faire".

"Si un arbitre de baseball jouait 'prise' un lancer pour la déclarer 'balle' deux secondes après, ça aurait l'air d'un parti pris. C'est ce qui est arrivé lors de cette joute à plus d'une reprise".

"Le St-Charles est loin d'être le véritable finaliste de la classe C-2. Même les Red Wings du Cap ne peuvent se déclarer les champions effectifs de ce tournoi".

"Du vol, du vol pur et simple. Agir d'une façon aussi flagrante que cela, c'est vouloir rire des équipes de l'extérieur".

"Comment un comité de discipline peut-il décerner une médaille d'or à une équipe dont l'instructeur est incapable de se discipliner lui-même?"

"Notre influence, pour qu'aucune équipe de l'extérieur ne participe à ce tournoi l'an prochain, sera forte".

"Le déroulement de ce tournoi a fait détester le hockey à nos jeunes. Il ne mérite pas d'être appuyé une seconde fois car c'est inoubliable".

"La seule classe où une équipe de Shawinigan n'était pas finaliste c'est en classe C-2. Il fallait évidemment qu'une équipe e l'endroit y soit représentée".

"Des lancers de punition pour briser une égalité, c'est inadmissible lors d'un tournoi car une équipe de jeunes joueurs possédant la meilleure offensive n'a pas nécessairement le gardien de buts capable d'arrêter tout genre de lancers. De plus, la nervosité du gardien est tellement forte en tournoi".

Je termine en disant que nous avons reçu tellement d'appuis dans notre cas qu'il est difficile d'oublier une telle ignominie. Mais il sera facile, par contre, de financer une anti-publicité l'an prochain contre la tenue de ce tournoi.

Je rappelle également à M. Denis Masson que j'attends toujours la lettre d'excuses qu'il a promis de faire aux parents de mes joueurs.

Adieu Shawinigan!

Guy LAVICTOIRE, instructeur, 142 Toupin, Cap-de-la-Madeleine, P.Q.

et les parents des joueurs des Seals du Cap-de-la-Madeleine.

Le vase a débordé

Nouvelliste, Trois-Rivières.

"La direction du hockey mineur à Shawinigan est-elle malade?" Ça ne fait que deux ans que je suis les parties de hockey mineur et ce que j'ai vu lors du tournoi atome a fait déborder le vase.

Pourquoi les atomes Saint-Marc de Shawinigan ont-ils fait du A la moitié de l'année, du B l'autre moitié, et enfin du C-3 au tournoi atome, quand on sait qu'il ont toujours été supérieurs aux atomes B de Shawinigan? Pourquoi n'y avait-il aucune équipe représentant Grand-Mère? Est-ce de la vengeance?"

L'équipe St-Marc a remporté des médailles d'or, supposément données au joueur le plus méritant. Je crois que les équipes adverses ont travaillé beaucoup plus.

Pourquoi le père qui vient reconduire son fils atome à l'aéroport et s'en retourne doit-il payer? Est-ce pour faire de l'argent? Sur une note optimiste, je félicite les équipes de Trois-Rivières pour leur véritable jeu d'équipe et non pas seulement pour gagner des médailles et des trophées.

Si j'ai tort qu'on me le dise, et si j'ai raison qu'on se corrige pour une meilleure santé du hockey mineur à Shawinigan et pour le bien de nos jeunes.

Viateur VEILLETTE Shawinigan.

Une équipe d'hommes

L'équipe qui gagne 28 parties sur 32, mérite, je

crois, un meilleur sort que celui que vous lui avez réservé dans votre journal.

A chaque fois que nous avons gagné une partie, chose que nous avons faite assez régulièrement si vous regardez notre fiche, nous n'avons jamais vu de gros reportage.

Aujourd'hui, une petite escarmouche éclate, vous en profitez pour en faire les manchettes dans votre journal. Nous ne sommes pas plus intéressés aux manchettes maintenant que vous l'étiez à notre égard durant la saison régulière.

Je dirige une équipe d'hommes, non d'enfants. Personne sur mon équipe n'a besoin de se mettre 2 paires d'épaulettes pour jouer une partie. Je pense qu'en tant qu'instructeur de cette équipe, j'ai le droit de faire jouer qui je veux, où je veux. En ce qui concerne Paul Arcand, il a joué à la position de centre contre Grand-Mère, Shawinigan-Sud et Trois-Rivières; jamais personne n'a trouvé à redire, sauf contre le Cap, mardi le 25 février.

Robert Olivier, arbitre en chef, dit qu'il y a eu rumeur durant la journée que c'était pour brasser. Pourquoi Robert Olivier n'arbitre-t-il pas ces parties? On pourrait en constater les résultats. Je crois que la place d'arbitre en chef pour de telles parties n'est pas dans la boîte des punitions, mais plutôt là où est l'action, soit sur la glace.

Chers amis, l'article qui a paru dans votre journal ne détruira pas l'esprit d'équipe qui règne au sein de cette même équipe, elle n'en sera que plus forte. Une petite prédiction: "Nous gagnerons les séries éliminatoires et probablement les Jeux provinciaux". A François Laquerre: "Je te remercie pour tes déclarations à mon égard et j'espère que cette petite escarmouche ne détruira pas le respect que nous avons l'un pour l'autre."

Gaston PLOURDE, Inst. Juvénile intercity, Shawinigan.

Laquelle sera élue Miss Dynamos?

SHAWINIGAN (MSA) — L'organisation des Dynamos de Shawinigan de la ligue de hockey junior majeur du Québec a mis en branle en branle la promotion du couronnement de Miss Dynamos. Sept jolies hôtes sont en lice pour ce titre convoité. La gagnante se verra décerner une bourse d'étude, lors du couronnement le 29 mars à la salle des Chevaliers de Colomb de Shawinigan.

Les profits de cette

promotion seront versés aux Dynamos, les gens sollicités par les hôtes auront la chance de gagner un voyage pour deux personnes, d'une durée d'une semaine à Tampa en Floride, par Air Canada en L 1011, gracieusement de l'agence de voyage Beaumont de Shawinigan.

Les hôtes
 Le principe du couronnement sera basé sur le nombre de capsules accumulées d'après la vente des livrets de billets. Cinq

commanditaires appuient actuellement 5 des 7 demoiselles en lice.

Les hôtes sont Johanne Garceau (Bravo Pizzeria), Sylvie Loranger (Marché Robitaille), Nicole Godin (Marché Baribo), Céline Hamelin (Saint-Marc Delicatessen), Suzanne Bellemare (Brasserie La Bretèche), Pauline Bellemare et Louise Bourdage.

Cette promotion est organisée par Jack Saint-Onge, directeur général des Dynamos.



Le skip de Marc Quessy a remporté les grands honneurs du bonspiel Paul Héroux qui était présent depuis les deux dernières semaines au club de curling de Grand-Mère. De gauche à droite, Marc Quessy, Yvette Naud, 3e, Roger Houle, représentant de la brasserie Molson, Pierre Robitaille, 2e et Rosaire Vanasse, lead. (Photo Normand Rheault)

La Tuque dit oui au hockey Jr B

par André CÔTE

LA TUQUE — La municipalité de La Tuque est définitivement intéressée à joindre les rangs du circuit Junior "B" qui doit prendre forme dans la région dès l'automne prochain. Cette semaine, MM. Vic Croteau, Jean-Marie Carrier, Jacques Paré et Marcel Bornais, ce dernier conseiller municipal, ont assisté à la réunion qui devait lancer officiellement ce nouveau circuit.

Après avoir rendu une réponse positive au président de la ligue, M. La-

zare Marchand, les représentants de La Tuque devront maintenant offrir un rapport au Conseil de ville en début de semaine prochaine, afin de faire accepter dans un premier temps le versement de \$750 qu'il en coûtera pour la franchise incluant les frais de la ligue.

Par la suite, les promoteurs traceront un budget en compagnie particulièrement de M. Jacques Paré, pour qu'il puisse être digéré par la municipalité. Ensuite seulement, un comité provisoire sera formé et une Commission suivra. Le nom de l'équipe de La

Tuque ne changera pas comparativement aux formations antérieures. "Ce sera les Loups junior de La Tuque" d'affirmer Vic Croteau, conscient que l'équipement de l'équipe intermédiaire servira aux jeunes qui feront partie de la formation.

Il n'est pas question que la commission de cette future équipe comprenne un trop grand nombre de gens. "Se basant sur l'expérience vécue dans le passé, 6 ou 7 membres suffiront dans le bureau d'administration de l'équipe", de commenter Croteau.



On s'est limité à un 7e bout et les Dupont ont vaincu les Bragagnolo 9 à 4 dans un duel amical au club de curling Légion de Shawinigan. L'honneur des Dupont est sauvé mais il semble que les Bragagnolo veulent une partie revanche. Cette rencontre a attiré une foule surprenante au club Légion et quelques spectateurs fanatiques se sont même aventurés sur la glace pour suggérer leurs conseils aux vainqueurs. A l'avant, le skip Laurier Dupont et Régis Bragagnolo, à l'arrière, de gauche à droite, Réal Bragagnolo, Jules Dupont, Rémi Bragagnolo, Marcel Dupont, Régis Bragagnolo et Marcel Dupont. (Photo Normand Rheault)

Vendredi 7 mars, 8h p.m.

SAGUENÉENS de CHICOUTIMI vs DYNAMOS de SHAWINIGAN
 ATTRACTION No 13

• ADMISSION •
 Réservés: \$2.50 - \$2.25
 Générale: \$1.50
 Étudiants avec carte: \$1.00
 Enfants 12 ans et moins: 50c.

BILLET EN VENTE:
 ARNA - LIBRAIRIE SAUVAGEAU

DANIEL LESSARD